

# Ville de Port-de-Bouc

## Conseil Municipal du 17 novembre 2009

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 15, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

**21 présents** : FERNANDEZ Patricia, GIORGETTI René, CERBONI Rosalba, PHILIPPE Louis, LACHAUD Dominique, DEPAGNE Marc, GIOVANELLI Béatrice, RAUX Marie Hélène, SIRAT Boulenouar, XENIDES Constant, GALICHET Philippe, CABAU Solange, BERMOND Marie-Josèphe, MALARET Monique, GUIRAMAND Patrick, MULLER Martine, PREVOT Arnaud, BENMBAREK Hassan, LELAFI Fatima, AOUAD Sophianne, PIGNOT Joseph.

**9 Absences avec procuration** : SANTORU Evelyne, NOUGUE Alain, BELSOLA Laurent, VAXES Michel, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, CORTES Isabelle, CHAPELLE Patrice, NGUYEN Jean-Louis.

**1 absent excusé** : BIGORNE Eric.

**2 absents** : CARRERAS Elizabeth, DIDERO Stéphane

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Mme le Maire**.- Je vous demande d'accueillir notre petit nouveau dans le Conseil Municipal, Arnaud Prévot. C'est son premier Conseil Municipal, on a faillit l'avoir la dernière fois mais les circonstances ne nous ont pas permis de t'accueillir, donc on le fait aujourd'hui solennellement. Tu vas commencer sur les chapeaux de roues, tu seras notre secrétaire de séance ; c'est Ok ?

**M. PREVOT**.- Oui.

Monsieur Arnaud PREVOT est désigné secrétaire de séance par Mme le Maire.

~~~~~

**Mme le Maire** - Y a-t-il des remarques sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal ? (*Aucune remarque*).

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre est adopté à l'unanimité.**

**Mme le Maire**.- Je vous propose de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal, sachant que nous aurons une question diverse dont le texte a été déposé auprès des différents Groupes de la majorité et de l'opposition.

**1.- Décision Modificative n°3 - Budget Principal.**

**Rapporteur** : Mme Rosalba CERBONI (lecture du rapport)

Vous avez le détail sur le document joint.

Nous avons étudié ce point en Commission des Finances.

**Mme le Maire**.- Je n'ai pas assuré la Commission des Finances, est-ce qu'il y a eu de remarques particulières ?

**Mme CERBONI**.- Non, aucune.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des remarques ou des demandes de précision sur ce point ?

Qui est pour ? La Majorité. Qui s'abstient ? M. Pignot.  
Je vous en remercie.

**Le rapport n°1 est adopté à la majorité - Abstention de M.  
Pignot.**

## **2.- Décision Modificative N°1 - Budget des Baux Commerciaux**

**Rapporteur** : M. Louis PHILIPPE

Il faut que vous sachiez que les Baux Commerciaux comprennent 62 locaux en location qui sont répartis sur la ville, principalement à la Respélido et dans la galerie marchande de ED, à la Lèque avec les anciens services techniques où il y a des locations pour des plomberies, des menuiseries, etc., aux Aigues Douces et au quai de l'anse Aubran. (*Lecture du rapport*).

**Mme le Maire**.- La Commission des Finances a procédé à l'examen de ce rapport, y a-t-il eu des remarques particulières ?

**Mme CERBONI**.- Aucune.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision ou des interventions ? (*Aucune*).

Qui est pour ? La Majorité. Qui s'abstient ? M. Pignot.

**Le rapport n°2 est adopté à la majorité - Abstention de M. Pignot.**

**3.- Convention d'utilisation d'un équipement collectif - Cuisine centrale**

**Rapporteur** : M. Patrick GUIRAMAND (Lecture du rapport)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision ou des interventions ? (*Aucune*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité**

**4.- Marché d'assurance : dommages aux biens, responsabilités communales et risques annexes - Protection juridique et flotte automobile - Années 2010/2011/2012**

**Rapporteur** : Mme Martine MULLER (lecture du rapport)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision ou des interventions ? (*Aucune*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité**

**5.- Dénomination des voies du lotissement « Les Jardins de Louis »**

**Rapporteur** : M. Boulenuar SIRAT (lecture du rapport)

Il est proposé 7 noms de bateaux port de boucains :

Le Maroni, qui est un fleuve de Guyane,

L'Espagne, c'était le plus grand et le plus long bateau construit sur nos chantiers,

Le Ville d'Ajaccio,

Le Ville d'Alger qui a la particularité d'avoir été construit à la Ciotat mais qui a été coulé dans le chenal de Caronte, et qui a été rétabli par les ouvriers du chantier port de boucain,

Le Penvenan, prénom breton, qui a fait l'objet de 4 mois de lock-out,

Le Pascal, 1<sup>er</sup> bateau construit après la reconversion à Provence Industrie,

Le Vosges, pour lequel il y a eu 3 décès dont 2 Port de Boucains qui ont donné leur nom à deux rues de notre commune : Tudela et Mendès, et 1 Istréen, De Miras.

**Mme le Maire**.- Merci. Y a-t-il des remarques particulières sur ces choix ? On continue d'inscrire notre histoire sur les murs de notre ville. Il fallait bien faire un choix très arbitraire, donc des noms qui sonnent bien, et des bateaux à histoire.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité**

## **6.- Tarif journalier des repas de restauration scolaire - Année 2010**

**Rapporteur** : Mme Solange CABAU (lecture du rapport)

**(Arrivée de M. Galichet à 18 h 25)**

**Mme le Maire**.- Vous observerez que les tarifs journaliers sont maintenus. Y a-t-il des demandes de précision ou des interventions ? (Aucune).

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité**

**7.- Mise à la réforme de véhicules municipaux**

**Rapporteur** : Mme Marie-Josèphe BERMOND (lecture du rapport)

**Mme le Maire.**- De bons et loyaux services pour ces véhicules qui ont tenu suffisamment longtemps. Cela me permet de remercier et de mettre en avant la qualité de notre service public qui s'occupe du parc des véhicules ; pour que nos véhicules puissent tenir aussi longtemps, c'est que nos mécaniciens sont très attentifs, et que nos employés essayent de conserver leur véhicule le plus longtemps possible, ce qui nous permet de réduire les coûts.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ? (*Aucune*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité**

**Mme le Maire.**- Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Je vous propose de passer aux questions diverses.

**Questions diverses**

**Mme le Maire.**- Une question était inscrite à l'ordre du jour, notamment par le Président du Groupe majoritaire, mais qui ne peut être là ce soir. Je pense qu'il ne m'en voudra pas de prendre la question.

Il y a deux Conseils Municipaux de cela, nous avons émis la possibilité d'ouvrir un débat plus large sur la question de la réforme des institutions, et de nous exprimer solennellement sur cette question. Je vous rappelle que nous nous sommes déjà exprimés sur cette question il y a environ un mois. Nous ne disposons pas forcément de toutes les précisions

inhérentes à ces deux réformes, nous évoquons la crainte que nous avons à cette époque-là d'une recentralisation de l'organisation des institutions locales, d'un redécoupage qui ne nous serait pas forcément favorable pour travailler dans la proximité, et surtout pour permettre aux habitantes et aux habitants de pouvoir continuer de choisir... on accueille l'arrivée de Fatima qui arrive au moment le plus crucial de la discussion du Conseil Municipal.

***(Arrivée de Fatima Lélafi à 18 h 30)***

**Mme le Maire.**- J'ouvre une parenthèse pour dire que malheureusement il n'existe toujours pas un statut de l' élu qui permette, d'avoir des heures reconnues de façon importante pour pouvoir dégager du temps à tous les élus ; nous ne sommes pas forcément hors sujet lorsque je dis cela, puisque nous avons observé que parfois nos élus ont du mal à être présents ou à l'heure au Conseil Municipal qui se déroule quand même à 18 heures ou 18 h 15, on attend toujours un peu pour pouvoir le débiter, c'est dire à quel point sont nombreux les élus qui continuent de travailler tout en exerçant leurs charges électives. Cela me permet d'une part de les saluer, de les remercier, et de les encourager à continuer pour que nous construisions encore et toujours tous nos projets en lien avec la population, et de les mettre en avant parce que ce n'est pas du tout évident de concilier une vie familiale, personnelle, professionnelle, et l'engagement, je pèse le mot, militant, pour être élu de la commune de Port de Bouc ou ailleurs.

Cela me permet de rebondir sur cette réforme des institutions qui s'appuierait sur une soi-disant mauvaise organisation, un nombre trop important d'élus qu'il faudrait peut-être revoir à la baisse, et permettra ainsi de réduire les coûts. Je ne pense pas qu'aucun élu présent ici ne soit financé, hormis les indemnités d'adjoint ou de maire, que je perçois en

tant que Maire, mais dont vous savez quelle est la mécanique pour ma formation politique, c'est-à-dire que je reverse tout ce qui est supérieur au salaire d'enseignante ; concernant les adjoints ici présents, la mécanique est encore plus importante, puisqu'ils ne touchent rien.

**M. GIORGETTI**.- Et nous en sommes fiers.

**Mme le Maire**.- Et nous en sommes fiers, puisque exercer un mandat d'élu est, pour nous, une fonction avant tout bénévole, donc nous sommes à égalité puisque je suis officiellement une enseignante, et non pas un maire. Je suis bénévole comme vous aussi, c'est l'égalité de traitement chez nous à Port de Bouc, mais aussi ailleurs.

Je disais qu'à l'époque où nous parlions de ces deux réformes, nous étions inquiets puisque nous avons senti que ces réformes allaient éloigner le pouvoir de décision des habitantes et des habitants, et allait très certainement nous pénaliser au niveau financier. A l'heure où l'on se parle aujourd'hui, le Président de la République nous a parlé, et le détail des réformes nous est parvenu, et nous pouvons malheureusement confirmer aujourd'hui toutes les craintes que nous avons exposées. Je ne vais pas recommencer le débat puisque la presse ici présente a assisté à la réunion de quartier qui s'est tenue hier soir, pour la quasi-totalité des élus ici présents nous avons déjà discuté de ces deux réformes, je vais donc vous lire un vœu solennel que le Groupe de la majorité soumet au Conseil Municipal ce soir, cela nous permettra d'ouvrir le débat et de nous exprimer sur la question par la suite.

*« Vœu du Conseil Municipal du 17 novembre 2009 :*

*Vu l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales,*

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité », qu'elle est porteuse des préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi des finances pour 2010 présenté par le Gouvernement prévoit la suppression de la taxe professionnelle, et que le texte relatif à la réforme des collectivités territoriales préparé par le Gouvernement limiterait la possibilité pour les Départements et les Régions, de participer financièrement à des projets d'intérêt communal, et donnerait aux préfets le pouvoir de modifier la carte de l'intercommunalité, éventuellement contre l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir ;

Considérant que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité, devrait, au contraire, être consolidée afin que les collectivités locales qui sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens puissent rester les garantes des investissements nécessaires pour le futur, assurant déjà les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil Municipal de Port de Bouc :

- AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- FORMULE le vœu que le Département et la Région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité

*territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;*

*- EXPRIME son inquiétude face à la réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, face à la réforme de la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement à la charge des ménages, et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;*

*- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes ;*

*- APPELLE le Gouvernement et les Parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales, à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle principal des communes dans la gestion des services publics de proximité, et comme pilier de notre démocratie ».*

Je vous sou mets librement ce texte à débat, il rassemble tous les éléments dont nous avons déjà discuté auparavant, et je vous demande, avec l'ouverture de ce débat, de vous positionner. Qui souhaiterait prendre la parole le premier ?

**M. PIGNOT**.- Je vais vous répondre sur ce que j'ai appris cet après-midi et notamment ces derniers jours dans la presse, et au congrès des maires.

Sur la réforme des collectivités territoriales pour 2011 je sais que le Président Sarkozy, et notamment notre Premier Ministre, évoquaient lors de leurs déplacements et meetings qu'à travers ce projet le Gouvernement proposait de renforcer la légitimité de l'intercommunalité, notamment de rapprocher les Départements et les Régions, tout en gardant l'intégralité des compétences aux Communes. Or, ce rapprochement

devrait voir l'instauration d'un élu qui serait commun aux Départements et aux Régions, ces élections se feront au scrutin majoritaire dans des cantons qui préservent le lien avec le territoire, en y ajoutant notamment une part de proportionnelle pour défendre en un lieu la diversité et le pluralisme.

Pour moi, je ne vois pas pourquoi être contre cette réforme pour l'instant, mais je pense que beaucoup d'amendements seront déposés sur ce sujet, donc attendons de voir, et ne crions pas au loup avant de l'avoir vu.

Sur la taxe professionnelle qui figure dans l'article 2 du projet de loi de finances pour 2010, ce qui vous inquiète, je sais qu'elle a été votée en octobre par l'Assemblée Nationale, je suppose sans la Gauche, elle sera discutée au Sénat, et d'après ce que je sais, celui-ci serait en train de travailler sur une modification de ce texte pour faire en sorte que les Communes et les collectivités puissent s'y retrouver. Or l'idée de ce texte est effectivement de réformer cette taxe professionnelle, je dis bien « réformer », afin de redonner une meilleure attractivité à nos industries et à nos entreprises qui sont trop pénalisées par rapport à leurs concurrents étrangers, et surtout pour qu'elles puissent rester en France. Cette taxe sera peut-être remplacée par un nouvel impôt moins important pour les entreprises, et d'autre part par des dotations de l'Etat pour qu'en sorte les collectivités puissent avoir leur marge de manœuvre comme par le passé. Madame le Maire, je vous recommande de ne surtout pas augmenter les impôts locaux comme certains le préconisent déjà.

Vous savez comme moi que le Sénat joue un grand rôle sur ces sujets, et là aussi des amendements vont être déposés afin d'avoir un texte mieux équilibré, c'est le jeu de la démocratie, et non le recul de celle-ci. Or pour vous, la Gauche, bien entendu, vous n'arrivez pas à vous sortir d'une

logique de fiscalité punitive, il n'y a toujours qu'un seul remède, taxer les riches et les profits jusqu'au moment où les riches et les entreprises s'en vont dans d'autres pays. Alors soyons réalistes, cette vision de la fiscalité est dépassée, réinventons une fiscalité plus dynamique, plus incitative, pour permettre la redistribution sans freiner le développement de notre économie, et non celui de l'immobilisme et de la critique.

Mais aujourd'hui et depuis quelques jours, j'ai l'impression que pour certains politiques de Gauche, c'est l'occasion très opportune pour une campagne qui démarre, et notamment les régionales, ou de se refaire une santé comme le dit très bien Jean-Claude Gaudin, le Maire de Marseille. Vous avez dû le voir dans la presse ce matin.

Je vous remercie, c'est tout ce que j'avais à dire.

**Mme le Maire.**- Je vous remercie, Monsieur Pignot, pour cette expression libre et d'opinion.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. DEPAGNE.**- Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais plus particulièrement intervenir sur la taxe professionnelle, que le Président a présentée comme un impôt injuste qui pénalisait les entreprises et l'emploi, et comme le rappelait M. Pignot, ferait fuir les capitaux. De mon point de vue c'est totalement faux. La taxe professionnelle serait injuste ? Que dire alors de la TVA, impôt sur la consommation, qui taxe à la même hauteur un rmiste et un patron du CAC 40 ?

La taxe professionnelle encouragerait les délocalisations en incitant les entreprises à préférer des pays aux législations beaucoup plus souples, c'est encore faux ; les délocalisations sont causées par un dumping social, généralisé au sein de l'union européenne où plus que jamais, une harmonisation fiscale est nécessaire. Certaines entreprises

délocalisent alors qu'elles affichent des résultats positifs de 10, voire de 15 %. Je vous rappelle que le prélèvement de la taxe professionnelle représente moins de 1 % de leur chiffre d'affaires, et a été plafonnée à 3.5 % de la valeur ajoutée par le Gouvernement de Dominique De Villepin, avec un ensemble de mesures qui ont contribué à faire baisser son taux de prélèvement obligatoire de l'Etat. Je rappelle qu'en 1980 la taxe professionnelle représentait 18.5 %, que maintenant elle ne représente plus que 15.5 %. La motivation des actionnaires qui délocalisent est donc bien la seule progression de leurs dividendes.

Quant à l'emploi parlons-en, la taxe professionnelle réinvestie dans les carnets de commande des entreprises représente 73 % des investissements qui sont réalisés par les collectivités territoriales, elle est à ce titre un outil essentiel pour favoriser l'investissement, le développement économique, et donc l'emploi. Elle n'est pas comme le prétend le Président, un facteur de ralentissement qui pénaliserait les entreprises, et freinerait la création de richesses et d'emplois.

L'inspirateur de la politique du Président de la République reste le MEDEF, tout le monde l'a compris, qui a trouvé en sa personne le meilleur moyen de faire toujours plus de cadeaux aux entreprises sous couvert de favoriser l'emploi. Le MEDEF qui fut d'ailleurs bien silencieux il y a quelques années quand la bulle financière connaissait une croissance exponentielle.

Faut-il enfin rappeler que près de 65 milliards d'euros sont versés chaque année en aide publique aux entreprises, et ce sans contrepartie ni contrôle de cet argent public, dont même les entreprises qui délocalisent ont pu bénéficier.

La suppression de la taxe professionnelle s'inscrit en réalité dans un processus qui consiste à renforcer le caractère centraliste de l'Etat au détriment des assemblées démocratiquement élues, elle met sur un piédestal la sacro sainte liberté d'entreprise qui s'apparente à celle du renard dans le poulailler, l'Etat bâillonne les collectivités territoriales par là-même. En supprimant la taxe professionnelle, il contredit un principe de la libre administration de leurs compétences et de leurs ressources dont cette taxe est une composante essentielle. Cette libre administration est pourtant garantie, je vous le rappelle, à l'article 34 de la constitution de la 5<sup>ème</sup> République, c'est donc une atteinte sans précédent à la démocratie.

Je vous remercie.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Louis, je sens que tu t'es préparé.

**M. PHILIPPE.**- Je ne me suis pas préparé parce que cela fait pas mal de temps que j'entends parler de ce qui nous préoccupe et des craintes que nous avons qui sont confirmées.

J'ai entendu parler du « statut de l' élu » ; le statut de l' élu est réglé puisqu'il n'y aura plus beaucoup d' élus ! On ravale aussi de cette manière-là le droit de vote local à une quantité négligeable. Or lorsqu'on vote localement on fait un choix, on vote pour un cadre de vie, pour une orientation politique, on vote à l'endroit où on habite, et cela n'existera plus. Je pense que ce sont des acquis que la République nous a donnés, et ce n'est pas admissible. C'est mon point de vue.

Le fin mot, puisque tout cela a une arrière pensée, c'est de faire un holdup financier pour renflouer les caisses de l'Etat qui redistribuera cet argent comme bon lui semblera. Je

n'insisterai pas sur cette manière-là, libre à vous de penser comment s'effectuera cette redistribution.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire, beaucoup de choses ont été dites. Monsieur Pignot, je vous ai écouté, j'ai beaucoup de respect pour vous, mais je crois qu'en réalité vous risquez également comme nous tous d'être comme on dit vulgairement, le dindon de la farce, et c'est grave pour tout le monde. Nous, en notre qualité de citoyens, nous ferons ce dont nous avons envie de faire, ce dont nous devons faire, et nous mènerons notre devoir d'information jusqu'au bout dans ce domaine-là. Merci.

**Mme BERMOND.**- Je voudrais dire que comme Louis, j'ai une crainte, parce qu'on veut supprimer les élus mais qui va gérer mieux que nous la Commune ?

**Mme le Maire.**- Les Préfets.

**Mme BERMOND.**- Est-ce qu'ils sont habilités mieux que nous qui vivons dans notre commune, nous la connaissons bien, et cela me fait peur. En tant qu'élus locaux on sait les problèmes qu'il y a dans notre commune, le bien que l'on peut faire pour les citoyens, pour améliorer notre commune, pour l'embellir, etc. donc cela me fait peur. Au contraire de M. Pignot, je pense qu'il faut s'alarmer et faire face.

**M. GIORGETTI.**- Je crois que M. Pignot est bien mal à l'aise dans son intervention puisqu'il cite de tous ses vœux la possibilité de ces amendements, ce qui veut dire que la loi est très mauvaise pour les élus de toute tendance confondue. Je dirais qu'il y a les petits élus des petites communes, et les grands élus qui ont osé dire -notamment deux anciens premiers ministres de votre rang- que ce n'était pas bon, il s'agit de Messieurs Juppé et Raffarin, et pourtant, ce n'était pas des tendres, soit dit entre nous. Vous êtes donc très mal à l'aise.

La première lecture de la loi est extrêmement grave pour notre pays. Par rapport à votre histoire gaulliste dont vous nous parlez chaque fois, au niveau de la démocratie nous sommes complètement à l'ouest de la démocratie que nous avons connue, j'étais un peu jeune, mais le Général de Gaulle est allé plusieurs fois au référendum, et il a été battu une fois sur un référendum. Sur des grandes réformes qui vont modeler la France comme le prévoit cette loi, la moindre des choses, si on est attaché à la démocratie, c'est d'interroger les Françaises et les Français pour savoir s'ils sont contents de leurs maires, pour savoir s'ils sont contents de la façon dont ils sont administrés par les collectivités territoriales, que ce soit le Département ou la Région, etc. Ca aurait mérité au moins ce débat-là dans un cadre démocratique parce que c'est un remodelage profond, les communes sont l'acquis de la Révolution Française, c'est un enracinement très profond de la démocratie que l'on veut bouger. Je crois qu'en tant que gaulliste il faut aller au référendum, pourquoi n'y va-t-on pas ? Parce qu'on a déjà volé les Françaises et les Français sur le référendum pour l'Europe ? On l'a volé, on en a assez des grands démocrates qui nous font des leçons tous les matins.

Les gens comme nous qui collons au terrain devons dire les choses telles qu'elles sont, et dire aux gens comment ils seraient administrés si la loi passait. Je vais dire n'importe quoi, mais vous irez chercher votre permis de construire à Marseille, et vous irez contester à Marseille si vous ne l'avez pas. Si c'est de la démocratie que d'éloigner des centres de décision je réponds non, et je suis sûr que beaucoup d'habitants pensent comme moi. Sur cette question il ne faut pas avoir peur des gens, si on est sûr de soi il faut partir au référendum.

Concernant l'autre aspect, on connaît le violon ! 20 milliards d'euros d'exonération qui épuisent notre Sécurité

Sociale ; plus la taxe professionnelle et à la fin de l'année on va avoir 500 000 chômeurs de plus en France ! Voilà le cadeau que l'on va encore faire au patronat. Hier nous avons reçu un grand patron avec le Maire, ce n'est pas ce qu'il recherche, lui il veut faire son business, ce n'est pas le 1 % qu'il va donner de son business qui représente la taxe professionnelle qui va faire que les choses ne vont pas être bonnes pour eux, c'est un faux problème, au contraire on va enlever le travail à toutes les moyennes et petites entreprises que donnent les collectivités territoriales en construisant des lycées et des collèges, tout ce que l'on peut faire sur l'aménagement de nos voies, etc. On nous dit que si on n'a pas les moyens c'est ça ou la suppression des postes de fonctionnaires. Il ne faut pas toucher à la fiscalité parce que les gens en ont marre, ils n'ont pas de travail, ils sont mal en point, je ne peux pas augmenter les impôts, donc qu'est-ce qui reste ? Plus aucun investissement c'est difficile pour une ville parce qu'elle a un patrimoine à entretenir, on a des écoles, des gymnases, des bâtiments communaux qu'il faut entretenir. Donc j'espère qu'il y aura plus que des amendements, et qu'on repoussera une telle réforme, un vol pareil que l'on fait aux élus. Je vous avoue franchement, ça n'engage que moi, mais si l'ensemble des élus était confronté à une telle réforme, il faudrait que tous les Conseillers Municipaux démissionnent, ainsi que les Régions et les Départements, et on verrait si on n'irait pas au référendum ! Parce que ce que l'on nous propose c'est un scandale pour les gens, le Maire a fait une introduction sur le statut de l'élu et sur ce que nous sommes, mais je dis que par rapport aux gens il faudrait des démissions en bloc pour protester contre une telle loi.

Il se prend pour Louis IV ? On est en 2010, le Général de Gaulle ne le faisait pas et ça a été un autre homme que lui. Voilà ce que j'avais à dire.

Mme le Maire. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Chers collègues, c'est un moment très solennel pour nous parce qu'inévitablement nous sommes en train de sentir d'une façon ou d'une autre que cette réforme touche à l'essentiel de la vie et du quotidien. Je partage l'avis de René lorsqu'il vous parle, Monsieur Pignot, d'un espèce de malaise que j'ai aussi l'impression de ressentir à l'énoncé de votre propos puisque vous parlez d'amendements. Si on parle déjà d'amendements, c'est que l'on pense qu'il y a des choses à améliorer, et vous n'êtes pas le seul, il y a même des amis de votre formation politique qui vont jusqu'à se positionner contre. J'en veux pour preuve au niveau de l'association des maires de France un positionnement très clair. Vous connaissez l'association des maires de France, vous savez que Jacques Péliissard, qui en est à la tête, est un Maire UMP, s'il a été élu, c'est qu'une majorité UMP, ou du moins de cette tendance-là, se dégage de l'association des maires de France.

J'ai reçu officiellement le carton, nous sommes invités à l'Elysée pour fêter une soirée à l'occasion de notre congrès des maires ; l'association des maires de France boycottera cette soirée parce que le Président ne s'est pas rendu à l'invitation de l'association des maires de France pour discuter de ces questions-là, donc il ne souhaite pas passer une soirée de convivialité. Les maires veulent qu'une question qui a autant d'importance qu'une réforme en profondeur de la vie des Français, et de l'organisation de la France, soit correctement débattue et envisagée.

Le texte que je vous ai lu, que je vous soumetts à la réflexion et à la décision, nous a été transmis par l'association des maires de France, ce n'est pas un texte que nous avons rédigé à Port de Bouc, c'est un texte que d'autres villes s'approprient ou ont déjà signé. C'est un texte qui est rédigé par un chargé de mission qui est à un poste de responsabilité à l'association des maires de France aux côtés de Jacques Pélissard. Cette précision étant donnée, cela nous permet de nous prononcer au-delà des partis, ou des étiquettes politiques, ou des partis pris. Sur des sujets aussi importants, nous pouvons nous exprimer en toute liberté, c'est ce à quoi je vous invite ce soir, à vous exprimer en votre âme et conscience en fonction de la réalité que vous vivez et qui est reconnue par M. le Premier Ministre François Fillon qui m'a écrit le 16 octobre ; vous vous rappelez du référendum que nous avons organisé sur la ville de Port de Bouc, je ne vais pas vous lire l'intégralité de la lettre puisque vous connaissez le positionnement depuis par les médias, mais je vais vous lire l'introduction qui est significative : « à l'heure où le Gouvernement s'engage à modifier le statut de la Poste, j'ai cru nécessaire de vous adresser ce courrier pour vous sensibiliser sur notre démarche ». Pourquoi ? La raison vient dans la 2<sup>ème</sup> phrase : « votre proximité avec les Français vous conduit naturellement à être vigilants », etc. Oui, Monsieur le Premier Ministre, je suis d'accord avec vous, notre proximité nous conduit à vouloir de vous une écoute particulière puisque nous représentons au quotidien les personnes que, bénévolement, nous administrons ; nous gérons la commune, nous écoutons, nous accompagnons, nous organisons des lieux et des espaces de débat avec nos habitantes et nos habitants afin de dégager ensemble de grandes orientations, des actions concrètes, au quotidien. Hier, nous nous sommes réunis à la Maison des Sportifs de Unia, à l'endroit où se trouve le siège du Tennis Club, et nous avons

discuté de ces grandes orientations. Mais comme hier, que ce soit sur le trottoir quand nous rencontrons une habitante ou un habitant, que ce soit dans l'espace des visites de quartier, que ce soit à l'occasion de nos permanence, à l'occasion d'une participation à un quelconque Conseil d'Administration, à une Assemblée Générale, etc. oui, dans l'exercice de nos responsabilités nous sommes en proximité. C'est la raison pour laquelle nous disons qu'effectivement nous sommes habilités à nous prononcer sur ces questions. L'association des maires de France n'a pas été entendue, peut-être que le peuple devrait l'être, c'est la raison pour laquelle je me positionne au-delà du texte que je vais soumettre au Conseil Municipal ; je vais encore plus loin, je me positionne, comme vient de le dire René, sur un référendum, puisqu'un référendum populaire permet de donner l'information à l'ensemble de la population. Rappelez-vous le référendum sur la constitution européenne, nous ne savions pas forcément vers quoi nous allions à l'époque, à part ceux qui l'avait lue et qui nous en donnaient une analyse. Avec l'établissement d'un référendum nous avons eu accès à l'information, à ce moment-là, les habitantes et les habitants de France ont pu se positionner. Aujourd'hui il y a un exposé qui nous dit que la France vit un empilement d'institutions, la Commune, le Département, la Région, les Communautés d'agglomération, et la Chambre, demain quel serait cet empilement ? Commune, Commune Nouvelle, Communauté d'Agglomération, Métropole, Pôle métropolitain, Assemblée des Conseillers Territoriaux ? Y a-t-il moins de superpositions, moins de feuilles ? Déjà à l'exposé vous voyez qu'il y en a plus.

Je ne reviens pas sur les élus puisque nous venons d'en parler.

Surtout, pourquoi recentraliser, pourquoi alors que dans la ville de Port de Bouc jusque dans les années 84 nous nous sommes battus pour avoir le lycée, pour avoir des équipements, et vous vous souvenez à quel point ce fut compliqué puisqu'il fallait défendre les dossiers auprès de M. le Préfet, monter auprès des Ministres, etc. Il était d'ailleurs venu cette idée de devenir député-maire pour avoir ce lien ; aujourd'hui ce n'est pas le lien député-maire qui est important, c'est le lien maire/conseil général, maire/conseil régional, on le sait tous. Depuis 84 on a vu fleurir la médiathèque, le cinéma, le théâtre, les centres sociaux qui se sont encore plus développés, les projets de la Politique de la Ville qui nous ont permis de rentrer dans des thématiques aussi concrètes que le social, la santé, l'éducation, etc. Jamais nous n'avons pu réaliser autant d'investissements que depuis qu'il nous est possible d'avoir la possibilité de demander des subventions au Conseil Général ou Régional, etc. Pourquoi enlever cette possibilité-là aujourd'hui ? C'est tout simplement parce que la façon d'administrer la France doit changer, il doit y avoir un recul de démocratie pour centraliser les décisions, et donc le pouvoir, il doit y avoir une récupération des moyens financiers.

Je le disais en réunion de quartier hier, la perte de la Taxe Professionnelle c'est 6 M€ en argent constant parce que ce n'est pas pérenne ; parce que oui pour l'année 2010 l'Etat compense, mais à partir de 2011 il y a une perte comme l'a annoncé Michel, notre Député, au dernier Conseil Municipal, qui est de 5 % par an pendant 20 ans, ce qui fait  $5 \times 20 = 100$  %, donc on perd 100 % de la taxe professionnelle au bout de 20 ans. On compense un impôt dynamique -puisque cette année l'évolution des bases de notre Taxe Professionnelle a évolué de 3 % malgré la crise- par un impôt qui doit peser sur les ménages. Malgré la crise, les entreprises de notre territoire ont évolué de 3 %.

Est-ce que vos salaires, vos minimas sociaux, vos retraites ou vos pensions ont évolué d'au moins 3 % cette année ?. Ils ont même diminué avec le coût de la vie.

Je vous rejoins, Monsieur Pignot, et les collègues qui se sont exprimés, comment les élus que nous sommes ici à Port de Bouc pourrions-nous décider d'augmenter avec un taux mirobolant pour rattraper les impôts sur les ménages ? On ne pourra jamais faire cela, je suis d'accord avec vous, Monsieur Pignot. Nous ne l'avons pas fait depuis 20 ans. Quand la situation était difficile nous avons maintenu les taux, et quand c'était possible nous les avons baissés, ce qui fait que globalement nous les avons toujours baissés. Bien sûr ce n'est pas tenable, mais est-ce plus tenable de ne plus rien faire parce que nous n'avons plus assez d'argent ? Comme le disait René, est-ce tenable de ne pas entretenir notre patrimoine, de ne pas continuer de subventionner nos associations ? A la fin du mandat, en 2014, soyons concrets, si l'on perd en argent constant 300 000 euros en 4 ans, c'est 1 200 000 euros de perdus, soit l'équivalent des subventions à nos associations port de boucaines. Les 6 M€ dont je vous parlais, les deux tiers qui nous proviennent de la taxe professionnelle qui nous serait enlevés, c'est la moitié du budget 2008 alloué à nos services publics port de boucains, c'est-à-dire pour payer les employés communaux, pour avoir des emplois sur Port de Bouc par la Mairie. Ca correspond à l'annonce qui est de supprimer un emploi de fonctionnaire sur deux, on voit bien que les chiffres corroborent ce que nous entendons dans les informations ; peut-on l'admettre alors que nous avons besoin de créer certains services comme nous l'avons fait depuis quelques années ? Comment se fait-il, alors que l'Etat supprime environ 35 000 postes, que les collectivités locales ou territoriales dans le même temps en créent 36 000, à un millier près ? Tout simplement

parce que les compétences nous sont dévolues, et que nous avons besoin de répondre en proximité, comme le dit M. le Premier Ministre, il faut bien des emplois de la fonction publique pour répondre aux besoins. C'est une logique qui n'est pas celle de la majorité des Français.

Monsieur Pignot, vous nous dites pourquoi toujours faire payer les riches ? Parce qu'ils ont de l'argent, et parce que la richesse qui est produite n'est pas produite que par la seule personne qui détient l'entreprise, mais bien par les employés, par les salariés qui font travailler son usine.

Repartons dans l'histoire puisque nous avons décidé de renommer des rues de notre ville avec les noms de bateaux, heureusement que les employés et les salariés du chantier naval rivaient, soudaient, plaquaient, que les grutiers transportaient des morceaux de tôle ou autres, le propriétaire à lui seul n'aurait pas pu construire les bateaux dont nous avons parlé. Alors pourquoi cette richesse produite par un ensemble d'hommes et de femmes ne reviendrait pas au sein de la collectivité avec les pourcentages modiques que tu as évoqués, Marc ? Que faisons-nous de cet argent ? Nous ne le lapidons pas en bourse, et nous ne demandons pas ensuite d'avoir une compensation financière pour nous aider, ce qui a été le cas de certaines banques qui ont reçu des sommes d'argent astronomiques, mais qu'on ne leur demande pas de rembourser maintenant qu'elles vont mieux. Quand certains agriculteurs qui produisent ce que vous mangez demandent des aides, la sphère financière ne sait pas les entendre ; en tout cas elle engloutit des sommes mirobolantes d'argent, mais ces gens qui demandent de l'argent sont soumis à un emprunt, c'est une inégalité de traitement discutable, en tout cas je suis foncièrement contre. Si nous disposons de cet argent qui passe dans la sphère publique, que faisons-nous ? Ce que vous venez de décrire, mes chers collègues, des

investissements publics à hauteur de 73 % en général sur la France signifie que nous réinjectons cet argent pour ce qui concerne Port de Bouc, pour permettre à une entreprise comme EUROVIA par exemple, de nous faire l'avenue du Golfe, et de continuer d'embaucher les personnes qu'elle a dans son entreprise pour travailler. La richesse produite par les salariés à un endroit est redistribuée pour faire travailler d'autres salariés à un autre endroit, c'est une bonne mécanique qu'il faut encore plus huiler. Je veux bien qu'on réforme la taxe professionnelle, je veux bien que l'on se mette autour d'une table et qu'on en discute, et qu'on pénalise ceux qui prennent cette richesse produite par des hommes et des femmes, et qui vont l'engloutir dans une sphère financière boursière qui disparaît du jour au lendemain par un jeu d'ordinateur, par le jeu de lever ou baisser la main pour faire monter ou baisser des cours, et qui ensuite crée des crises du jour au lendemain.

Si la crise est soi-disant en train d'être dépassée, je ne sais pas où. Nous avons Azur Chimie qui est en très mauvaise posture, avec une centaine de familles qui va être sans emploi d'ici la fin de l'année, nous sommes en train de vivre un plan sans commune mesure autour de la pêche, ce qui touche aussi des familles port de boucaines, il n'y a plus que 4 chalutiers sur notre ville, des entreprises sur notre ville qui travaillent auprès des grands donneurs d'ordres des grands bassins qui n'emploient plus les intérimaires qu'elles employaient auparavant, qui ont des carnets de commande qui ont diminué, un travail qui n'est plus au rendez-vous parce que la sphère financière a englouti de l'argent. Alors je suis pour sanctionner ces entreprises qui travailleraient comme cela. Nous avons reçu un directeur d'entreprise hier, comme le disait René tout à l'heure, qui nous disait *nous sommes une entreprise à capitaux privés, nous ne sommes pas cotés en bourses, nous*

*n'avons pas d'actionnaires ; à la limite, il était fier de nous le dire, et gêné de ne plus avoir à contribuer à l'effort du territoire dans lequel il se trouve par la suppression de la taxe professionnelle. Je tairai le nom de cette personne pour ne pas la gêner, mais c'est la réalité de notre discussion. Des entreprises comme celle-là qui réinvestissent dans leur outil de travail, je voudrais les encourager ; des petits entrepreneurs, des petits maçons, des petits peintres, des artisans, des petits commerçants qui permettent parfois à des gens qui ont certaines difficultés d'avoir une petite ardoise, qui paieront plus tard quand ils auront de l'argent qui rentrera, qui sont là sur leur outil de travail, qui restent dans leur entreprise, je suis pour que nous les aidions, mais je ne m'apitoierai jamais sur le sort d'entreprises qui se permettent d'engouffrer cet argent dans la sphère financière, de se faire des profits mirobolants, et qui délocalisent quelques mois ou quelques semaines après avoir perçu ces aides. Je n'y arrive pas, je n'y parviens pas, parce qu'à ce compte-là ça va être de l'argent pris chez les petites gens qui seront doublement, triplement pénalisés. Ce n'est pas ma logique, je ne défendrai pas cette logique-là, et je crois sentir que majoritairement ce n'est pas la logique que nous défendrions ici au sein de ce Conseil Municipal. Mais, Monsieur Pignot, je pense que ce n'est pas non plus votre logique parce que vous avez aussi cette logique solidaire, et humainement vous réfléchissez comme nous.*

Aujourd'hui, au-delà de toutes les explications que nous avons déjà données, il est de notre responsabilité personnelle d'élu, en fonction du mandat que la population nous a confié, de nous positionner ce soir. Je vous appelle bien évidemment à soutenir cette motion, et cela nous engage, à la façon des banderoles qui sont tissées à l'entrée de notre ville sur l'avenue Maurice Thorez, à divulguer ces informations auprès

de la population de façon à ce qu'elle se fasse sa propre opinion, et j'ai envie de me battre pour qu'un référendum permette à chacune et chacun des Français dont la population port de boucaine fait partie, de s'exprimer sur ce sujet.

A moins qu'il n'y ait besoin de revenir sur ce débat, je vous propose de vous exprimer sur cette question.

Qui est pour approuver ce vœu du Conseil Municipal ? La Majorité. Qui est contre ? M. Pignot.

**Le vœu du Conseil Municipal est approuvé à la majorité**

Chers collègues, je vous remercie, le vœu que nous venons d'adopter à la majorité est un vœu qui nous engage à l'action et au combat, je vous souhaite une bonne soirée et vous engage à continuer dans cette direction.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 15**